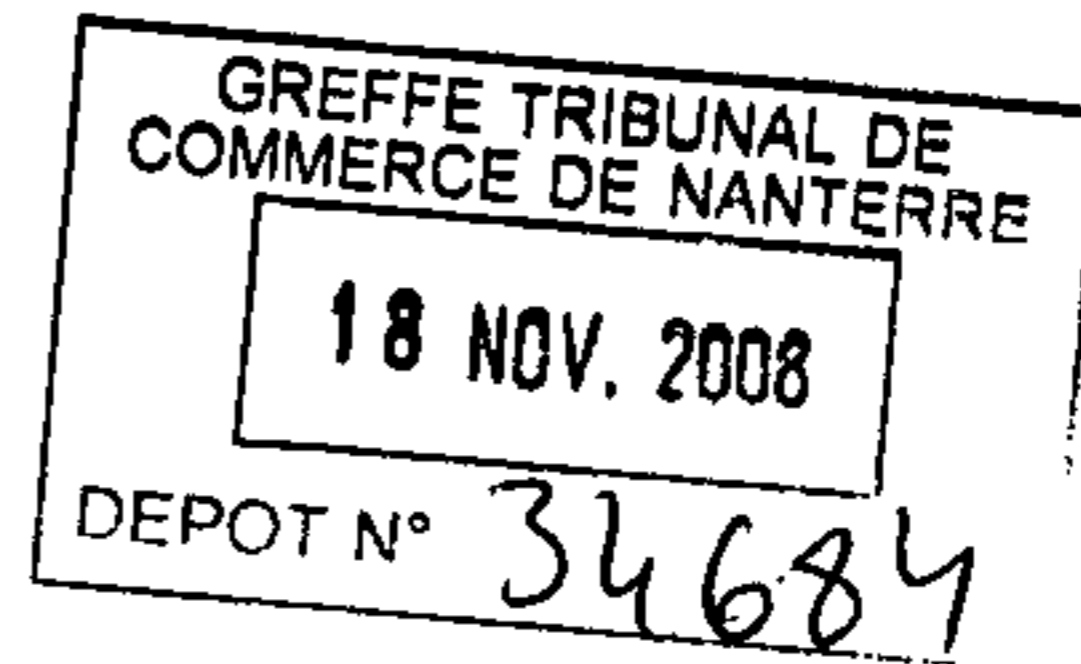




ATTESTATION


L

Je soussigné, Christian HUSSON, Directeur Juridique et Secrétaire du Conseil d'Administration de Renault s.a.s., certifie que suivant le procès-verbal de constat en date du 7 octobre 2008, M. Patrick BIAU a bien été élu en tant qu'administrateur représentant les salariés au Conseil d'Administration en remplacement de M. Michel BARBIER.

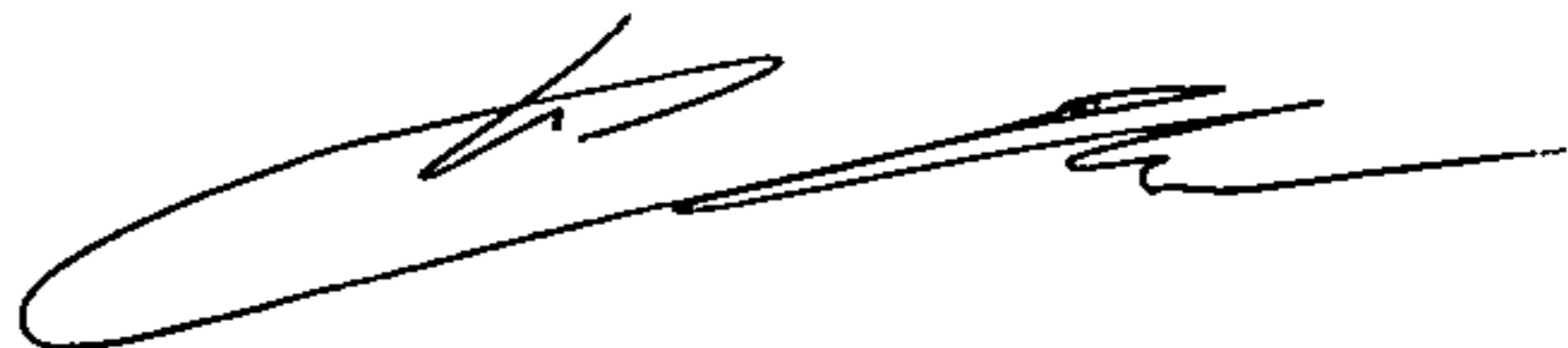


Fait à Boulogne-Billancourt

Le 6 novembre 2008


Christian Husson

Carlopi Confere



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DE CONSTAT EFFECTUE
LE SEPT OCTOBRE DEUX MILLE HUIT**

*A la requête de la S.A.S RENAULT, dont le siège est à
BOULOGNE-BILLANCOURT, 13/15 quai Le Gallo, RCS NANTERRE 780129987,*

Représentée par Monsieur Patrick FRANCOIS

*Extrait Proclamation des Résultats des élections des
représentants des salariés au Conseil d'Administration (à partir de la page 9)*

A 20h10, il est procédé à la lecture par le Président du bureau de vote, Monsieur MARQUIS des résultats du scrutin Ingénieurs et Cadres et Assimilés.

Est élu Monsieur CHAMPIGNEUX Alain.

Monsieur JOYEAU souhaite faire enregistrer une remarque : il déclare que le Président du Bureau de Vote avec son mot de passe et son identifiant, avait la possibilité de consulter la liste d'émargement de n'importe quel poste de l'entreprise, et ce pendant toute la durée du scrutin.

Madame ABINAL LONGO indique à Monsieur JOYEAU que ces codes et identifiant ont été utilisé à son profit, puisqu'ils ont permis à Monsieur JOYEAU de consulter ces listes d'émargement en cours de scrutin.

Le Président du bureau de vote, Monsieur Marquis, précise également que ces codes confidentiels et identifiants sont parfaitement conformes à l'accord pré-électoral qui avait été établi.

Dans le bureau B10, il est procédé en ma présence au dépouillement des bulletins de vote se trouvant dans leurs enveloppes dans l'urne.

La totalisation des votes est ensuite effectuée.

A l'issue de ce scrutin, les résultats sont proclamés pour le collègue «Autres Salariés ».

Sont élus :

- Monsieur AUDVARD Yves,***
- Monsieur BIAU Patrick.***

S.C.P. Hervé SALMON et Yves PREUX Huissiers de Justice associés 20 rue Charles Desvergnès - 92190 MEUDON
--

Monsieur FRONTEAU, délégué syndical CGT, souhaite qu'il soit acté sa déclaration qui est que « le Président du Bureau de Vote a pu consulter avec ses codes et ses identifiants la liste des émargements de tous les postes de l'entreprise, et ce pendant toute la durée du scrutin ».

Madame COULON répond que ces codes et ces identifiants sont parfaitement conformes à l'accord pré-électoral conclu.

Monsieur FRONTEAU précise encore qu'il y a eu un problème d'informatique à M7 pendant presque une journée, rendant le vote impossible pendant cette durée.

Madame ABINAL LONGO indique que cette remarque n'a pas à figurer sur le procès-verbal des élections.

Monsieur AUDVARD déclare que des personnes n'ont pu voter de leur domicile faute de pouvoir accéder au système informatique d'élection, indiquant que les formations n'ont pas été effectuées partout. Il précise encore qu'un certain nombre de jours ont été chômés dans les établissements de fabrication pendant la durée du scrutin.

Monsieur GUEGUEN représentant le Syndicat Sud s'associe à la remarque.

Madame COULON répond que la Direction a mis tous les moyens en œuvre pour que le personnel puisse voter.

Monsieur LEFEVRE Jean-François représentant le Syndicat Libre, indique qu'il s'est également posé un problème de remplacement des personnels lorsque ceux-ci allaient voter. Il rajoute qu'en ce qui concerne l'établissement MCA, il n'y avait pas d'isoloir.

Madame ABINAL LONGO précise que la Direction des Ressources Humaines ne peut s'exprimer sur ces observations, puisqu'elle n'est pas en mesure de répondre à ce moment aux questions et aux remarques qui ont été formulées.

J'ai annexé au présent constat les deux procès-verbaux des résultats des scrutins concernant les ingénieurs et cadres ainsi que les autres salariés.

Il est précisé que l'Etude Salmon Preux conserve également en fichier.pdf la liste des émargements du collège « Ingénieurs et Cadres », ainsi que celle du collège « Autres Salariés ».

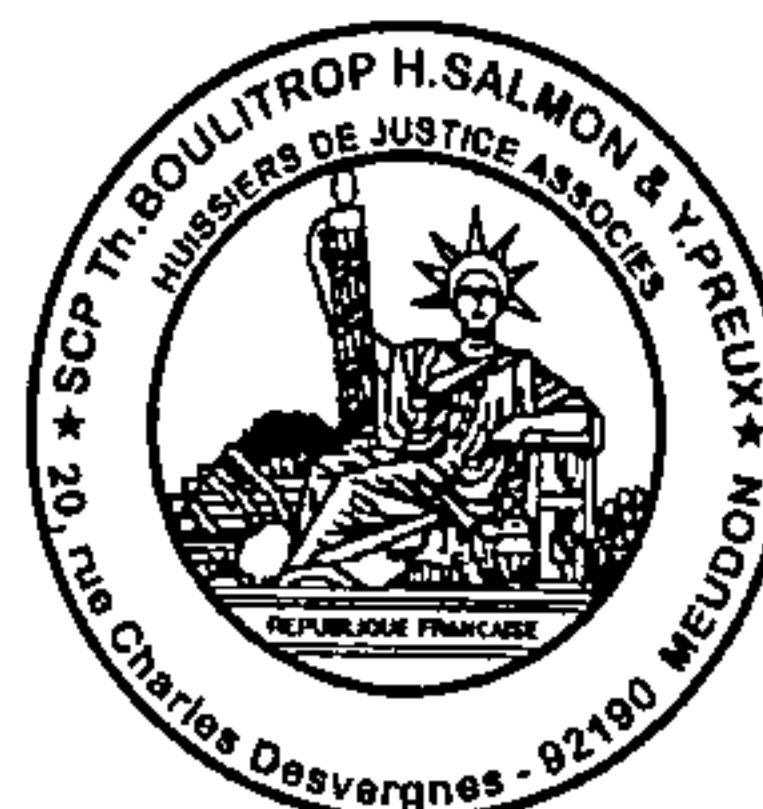
Ma mission étant terminée. je me suis retiré et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

Yves PREUX
Huissier de Justice

Acte compris dans l'état déposé au

Bureau de l'Enregistrement de SEVRES

Frais réglés : 9,15 euros



Le soussigné, Monsieur Carlos GHOSN, domicilié à BOULOGNE BILLANCOURT (Hauts de Seine), 13/15, quai Alphonse Le Gallo, agissant en qualité de Président de RENAULT s.a.s., Société par actions simplifiée, au capital de cinq cent trente trois millions neuf cent quarante et un mille cent treize euros (533 941 113 euros) ayant son siège social à BOULOGNE BILLANCOURT (Hauts de Seine), 13/15, quai Alphonse Le Gallo, immatriculée sous le N° 780 129 987 au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE,

Fonction à laquelle il a été nommé par le Conseil d'Administration du 29 avril 2005, renouvelé dans ses fonctions le 4 mai 2006.

En vertu des pouvoirs conférés au Président de RENAULT s.a.s., aux termes de l'article 13 des statuts de la société, adoptés par l'Assemblée Générale Mixte de cette dernière en date du 14 mars 2002 et modifiés par la décision de l'Associé Unique du 28 mars 2002.

Monsieur GHOSN ayant décidé d'opérer un renforcement du management opérationnel de RENAULT, a, par les présentes, constitué pour délégataire :

Monsieur Patrick PELATA, Directeur Général délégué en charge des Opérations de RENAULT s.a.s, domicilié à BOULOGNE BILLANCOURT (Hauts de Seine) 13/15, quai Alphonse Le Gallo, en vue d'assurer la direction opérationnelle de RENAULT s.a.s,

Auquel il confère et délègue les pouvoirs les plus étendus en application de l'article 13 des statuts de Renault s.a.s, pour agir en toutes circonstances au nom de RENAULT s.a.s., en qualité de Directeur Général délégué en charge des opérations. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social pour effectuer en France et à l'étranger, tous actes ou opérations d'administration, de gestion, de représentation, d'aliénation, d'acquisition et prendre toutes décisions relatives aux activités ou domaines liés à la gestion opérationnelle et en particulier dans les domaines liés aux métiers du Plan Produit,/Programme, du Design, de l'Ingénierie (véhicule, mécanique, industrielle), des Achats, de la Fabrication (produit/process), de la Qualité, de l'informatique et des systèmes d'information, des services à l'Entreprise (immobilier tertiaire, commercial et industriel, sécurité du groupe), du Commerce et de l'Après-vente (vente, après vente et distribution des services et produits – VP, VU, pièces de rechange et accessoires), de la Logistique, de la Communication, Publicité et Marketing, du Contrôle de Gestion ainsi que des Ressources Humaines (incluant la négociation avec les partenaires sociaux, relation avec les instances représentatives du personnel).

Aux effets ci-dessus, exercer son autorité à l'égard de toutes les directions et tous les salariés qui prendront part aux missions confiées dans le périmètre défini.

Monsieur Patrick PELATA déclare accepter expressément les pouvoirs qui lui sont conférés dans les termes ci-dessus.

Fait à BOULOGNE BILLANCOURT (Hauts de Seine- 92100) 13-15 quai Alphonse
Le Gallo.

Le 13 octobre 2008

Le Délégué

Bon pour acceptation de
délégation de pouvoirs

Patrick PELATA

(Signature précédée de la mention
manuscrite « Bon pour acceptation de
délégation de pouvoirs »)

Le Délégué

Bon pour délégation

Carlos GHOSN

(Signature précédée de la mention
manuscrite « Bon pour délégation »)

Centrefi Confiance

